



Litige propriétaire-locataire

Par **alain acabo**, le **27/06/2008** à **13:58**

bonjour, Je viens de quitter le 15 Mai, après trois ans d'occupation, un appartement pour lequel j'avais laissé une caution de 1900 euros (correspondant à deux mois de loyer). une des particularité de cet appartement réside dans le fait que la cuisine est équipée (électroménager complet); six mois avant mon départ le lave vaisselle qui date de 2001 tombe en panne, le réparateur de chez Darty constate la mort de la pompe et m'indique que son remplacement équivaut pratiquement au prix neuf d'un lave vaisselle. J'en informe la propriétaire qui décide de me retirer l'équivalent du prix de la moitié de la réparation.
Première question: est-ce légal?
Deuxième question;elle estime que le rebouchage de cinq trous(de clous) faits dans l'entrée puis le lissage et la peinture s'élève à 200 euros. est-ce également légal?
Enfin, s'étant aperçu qu'elle avait oublié de me comptabiliser dans les charges, l'eau utilisée ces deux dernières années, elle décide de m'en réclamer rétroactivement le solde. est-ce également légal?
dans l'attente de votre réponse....
cordialement
alain